Renvoyez ce document complété, daté et signé à l'adresse indiquée ci-contre

Service public de Wallonie – Finances
Direction du Recouvrement administratif et de la Coordination des receveurs
Boulevard Ernest Mélot 30
5000 Namur

Mail : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be

Demande de plan de paiement – PERSONNE MORALE

L'octroi d'un plan de paiement constitue une mesure de faveur qui doit être justifiée par des difficultés financières rencontrées par le demandeur. Le receveur est seul compétent pour octroyer des facilités de paiement.

Attention : la présente demande n'est qu'une sollicitation. Le Receveur des taxes et impôts wallons n'est pas tenu d'y souscrire et se réserve le droit de refuser votre demande ou la possibilité d'adapter le montant des mensualités suite à l'examen de votre dossier. Vous ne pourrez bénéficier d'un plan de paiement que si vos comptes annuels sont en ordre de dépôt à la Banque nationale de Belgique.

1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1. IDENTIFICATION

Dénomination :.....

N° BCE : 0 … … … … … … … … … …

1.2. ADRESSE

Rue : Numéro : … … … Boite : … … …

Code postal : … … … … Localité :

1.3. CONTACT

Téléphone (de préférence GSM) : … … … … … … … … … … …

Adresse mail :

2. MOTIVATION DE LA DEMANDE (OBLIGATOIRE)

3. DEMANDE DE PLAN DE PAIEMENT

Cochez la case adéquate

Ce plan de paiement concerne : ☐ Le précompte immobilier

Adresse du bien (si différente de 1.2.) :

……

……

Le bien est-il en indivision ? ☐ OUI ☐ NON

☐ La taxe de circulation, mise en circulation et/ou écomalus

Numéro de plaque : … … … … … … …

☐ L'amende sur le prélèvement kilométrique

Numéro de plaque : … … … … … … …

☐ Autres taxes : ……

La période imposable est du … … / … … / … … … … au … … / … … / … … … …

Montant total pour lequel le plan de paiement est sollicité : …… €

Nombre de mensualités souhaitées : ……

☐ Dans l'attente de la réponse de l'administration, je m'engage à entamer la réalisation du plan de paiement selon les modalités proposées et avec les données bancaires (n° de compte et communication) reprises sur l'avis de paiement reçu.

Certifié sincère, exact et complet,

Date : … … / … … / … … … … **Signature :**

L'administration, en application de l'article 11 du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, se réserve le droit d'utiliser, dans le cadre du recouvrement des taxes et impôts wallons du ou des demandeurs, les informations communiquées.

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous à notre site www.finances.wallonie.be